

FEDERALE ASSURANCE

Association d'assurance mutuelle (AAM)
Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0403.274.332

***RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MAI 2025***

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2024.

L'AAM Fédérale Assurance (ex Beta Groupco SA) a en 2024 réalisé un bénéfice de € 6.627,20.

L'AAM Fédérale Assurance (ex Beta Groupco SA) a en effet une activité très limitée étant donné qu'elle n'a été acquise qu'en octobre 2024 et qu'elle ne possède qu'un immeuble (le siège social), qu'elle acquit en 2024.

Pour l'année 2024, il n'y a pas eu d'activité d'assurance, et par conséquent il n'y a pas de ratio de Solvabilité selon les normes Solvency II.

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2024

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

A.	
B. Actifs incorporels (état n°1)	0,00
C. Placements (états n°1, 2 et 3)	4.244.693,54
Terrains et constructions	4.244.693,54
Placements entreprises liées et participations	0,00
Autres placements financiers	0,00
D. Placements Branche 23	0,00
Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	0,00
E. Créances (états n°18 et 19)	22.141,32
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0,00
Créances nées d'opérations de réassurance	0,00
Autres créances	22.141,32
F. Autres éléments d'actif	93.645,10
Actifs corporels	0,00
Valeurs disponibles	93.645,10
Autres	0,00
G. Comptes de régularisation (état n°4)	0,00
TOTAL	4.360.479,96

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

A. Capitaux propres (état n°5)	100.353,90
Capital	61.500,00
Réserves	6.941,36
Résultat reporté	25.285,34
Résultat de la période	6.627,20
B. Passifs subordonnés (états n°7 et 18)	0,00
Bbis. Fonds pour dotations futures	0,00
C. Provisions techniques (état n°7)	0,00
D. Provisions techniques Branche 23 (état n°7)	0,00
E. Provisions pour autres risques et charges	0,00
F. Dépôts reçus des réassureurs	0,00
G. Dettes (états n°7 et 18)	4.260.126,06
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0,00
Dettes nées d'opérations de réassurance	0,00
Autres dettes	4.260.126,06
H. Comptes de régularisation (état n°8)	0,00
TOTAL	4.360.479,96

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Evènements importants entre la date de clôture et l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 28 avril 2025 en vue de leur publication, et qui ont mené à une adaptation des comptes annuels 2024 :

Au 1er avril 2025, la SA Beta Groupco a opéré une fusion par absorption avec la Société Coopérative et Federale Real Estate. Par la suite, la SA Beta Groupco a modifié sa forme juridique en une Association d'Assurance Mutuelle (AAM) et sa dénomination pour devenir FEDERALE Assurance. Des étapes complémentaires sont prévues au cours de l'exercice 2025 afin d'intégrer d'autres sociétés du groupe au sein de l'AAM FEDERALE Assurance.

CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Fédérale Assurance, s'efforce de procéder à une simplification/révision stratégique afin de renforcer son organisation. Pour atteindre cet objectif, elle souhaite simplifier sa structure, améliorer la gestion administrative, accroître la solvabilité, renforcer sa présence sur le marché belge de la (ré)assurance en poursuivant toutes ses activités de (ré)assurance au sein d'une seule entité bénéficiant d'une licence mixte.

Dans le cadre de cette opération Fédérale Assurance SC a acquis, le 10 octobre 2024, toutes les actions de Beta Groupco SA, qui bénéficie d'une licence mixte, vie et non-vie.

Le groupe a ensuite mis en œuvre les étapes suivantes :

- 1) Fusion par absorption de Fédérale Assurance SC par Beta Groupco le 27 mars 2025;
- 2) Fusion par absorption de Fédérale Real Estate SA par Beta Groupco le 27 mars 2025;
- 3) Transformation de Beta Groupco en une association d'assurance mutuelle et changement de dénomination sociale (Fédérale Assurance) le 27 mars 2025.

Sous réserve de l'approbation des organes d'administration et des assemblées générales des entités concernées, Fédérale Assurance souhaite procéder aux étapes suivantes :

- 4) Vente par Fédérale Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail de sa branche d'activité d'assurance Accidents du travail à Fédérale Assurance AAM ;
- 5) Maintien par Fédérale Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail de son activité de réassurance (portefeuille Accidents du travail) ;
- 6) Fusion par absorption de Fédérale Assurance, Association d'assurances mutuelles sur la vie par Fédérale Assurance, AAM ;
- 7) Fusion par absorption de Fédérale Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail par Fédérale Assurance, AAM.

BILAN SOCIAL

Il n'y a pas de personnel dans Beta Groupco au 31 décembre 2024.

GESTION DES RISQUES

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques de l'entreprise s'étend à Fédérale Assurance. Cette politique constitue le cadre global sous lequel s'articulent l'ensemble des politiques, procédures et directives de l'entreprise. Elle agit comme une coupole, intégrant et harmonisant les différentes approches adoptées par Fédérale Assurance pour identifier, évaluer, mitiger et surveiller les risques qui pourraient affecter la réalisation de ses objectifs stratégiques. Elle sert de guide commun pour assurer la cohérence, l'efficacité et l'alignement de toutes les actions visant à protéger les actifs de l'entreprise, à renforcer sa performance et à préserver sa réputation.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chaque catégorie de risque de Fédérale Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « *risk management committee* » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « *comité d'audit et des risques* », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui est responsable de :

- conseiller sur les aspects stratégiques des risques et sur l'appétence au risque ;
- assurer une vision spécialisée de la gestion des risques ;
- informer par le comité de direction de toute modification du profil de risques afin de s'assurer qu'il demeure aligné avec l'appétence au risque ;
- fournir des conseils sur la meilleure manière de gérer et d'atténuer les risques, tout en respectant les seuils définis par le conseil d'administration.
- assister dans la supervision de la mise en œuvre des politiques de gestion des risques ;
- prendre note des avis et des rapports périodiques du Chief Risk Officer ;
- émettre des avis périodiques sur l'efficacité et la qualité des processus de gestion des risques.

La politique de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

GESTION FINANCIERE

Fédérale Assurance a acheté de la société Fédérale Assurance Association d'assurances mutuelles sur la vie sa partie minoritaire dans le siège social situé rue de l'Etuve 12 à 1000 Bruxelles en préfiguration de la restructuration du groupe planifié en 2025.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'y a pas eu de recherche et de développement en 2024.

GOUVERNANCE

Le comité de direction est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO ;
- monsieur Jean Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- monsieur Michael HOEBRECHTS, CTO
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Des changements ont eu lieu en ce qui concerne la composition du comité de direction :

Le mandat de madame Tiny ERGO en tant que CFO, membre du comité de direction et administrateur exécutif a pris fin le 21 février 2025.

Monsieur Michael HOEBRECHTS a été nommé en tant que membre du comité de direction, CTO, avec effet au 28 octobre 2024.

La fonction de président du conseil d'administration des entreprises d'assurance est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL. Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de Fédérale Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux entreprises d'assurance du groupe Fédérale Assurance.

A la suite de la fusion par absorption de la SA Fédérale Real Estate par l'AAM Fédérale Assurance prenant effet au 1er avril 2025, un nouveau comité spécialisé, le comité immobilier, sera constitué à partir de cette date.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit et des risques, ainsi que l'indépendance de ses membres.

Au 31 décembre 2024, le comité d'audit et des risques est présidé par monsieur Philippe DE LONGUEVILLE et est par ailleurs composé de monsieur Frédéric de SCHREVEL ainsi que de messieurs/mesdames Kristien SMEDTS, Michel VANDERSTRAETEN, Bruno THOLLEBEKE et Philip MAEYAERT.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- plusieurs membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ;
- trois membres du comité d'audit et des risques sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Pour FEDERALE Assurance

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire, sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique, le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif et président du conseil d'administration de monsieur Frédéric de SCHREVEL pour une durée d'un an.

Le conseil d'administration a par ailleurs pris la décision de renouveler pour une durée d'un an le mandat de monsieur Frédéric de SCHREVEL en tant que président du comité de nomination et de rémunération avec effet à partir de l'assemblée générale du 13 mai 2025, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

Il informe également l'assemblée générale de la cessation de mandat :

- de madame Julie BAJART, administrateur non-exécutif à partir du 31 mars 2025,
- de monsieur Pierre PORTIER, administrateur non-exécutif à partir de l'assemblée générale du 13 mai 2025 et
- de membre du comité d'audit et des risques de monsieur de SCHREVEL à partir de l'assemblée générale du 13 mai 2025.

Nous remercions les administrateurs de Fédérale Assurance AAM pour leur contribution active au cours de l'exercice 2024.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le/..../ 2025

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,
Administrateur-délégué.